



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-55

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À MADAME LA PRÉSIDENTE - 5.4 Délégation de fonctions

Vu la délibération n°2026-51 portant sur l'élection de Madame la Présidente de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Considérant que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil communautaire de déléguer certaines de ses attributions à la Présidente pour la durée du mandat ;

Considérant que ces délégations visent à simplifier et fluidifier les procédures décisionnelles ;

Il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer les délégations suivantes :

- Procéder, à la réalisation des emprunts à hauteur de 700 000 €, destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;
- Prendre toute décision concernant les marchés d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services publics et fixer les tarifs pratiqués ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés de conditions ni de charges ;
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT ;
- Régler les litiges et avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 € HT ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et des structures partenaires ;

- Intenter au nom de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) les actions en justice ou défendre l'EPCI dans les actions intentées contre elle ;
- Embaucher du personnel sous contrat pour remplacer le personnel indisponible et en cas d'accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité ;
- Signer les conventions avec les organismes extérieurs d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT par an, et de tous les renouvellements de conventions dans les mêmes termes ;
- Prendre toute décision modificative relative aux règlements du service enfance (exemples : changement de directeur, modifications des horaires d'ouverture des accueils de loisirs, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les délégations de pouvoirs et de signature du Conseil communautaire à Madame la Présidente comme proposées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the stamp and extending to the right.

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-56

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉTERMINATION DES INDÉMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES - 5.6.1 Délibérations relatives à l'exercice des mandats locaux : indemnités des élus, formation...

Vu les articles L2123-20 à L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-51 portant sur l'élection de Madame la Présidente de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Vu la délibération n°2026-52 déterminant à 10 le nombre de Vice-Présidents dont 9 ont été nommés ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer le montant des indemnités versées aux élus ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales de Madame la Présidente et du nombre théorique d'élus ;

Considérant que, pour une population comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, les indemnités sont déterminées par référence à l'indice brut 1027 de la fonction publique ;

Considérant que Madame la Présidente propose de fixer l'indemnité des Vice-Présidents, égale à 18,34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 753,77 € brut mensuel ;

Considérant que l'indemnité brut mensuelle de Madame la Présidente s'élève à 2 003,88 € ;

Considérant que, à titre exceptionnel, la présente délibération prévoit une entrée en vigueur rétroactive à la date de prise de fonctions des élus, correspondant pour les Vice-Présidents à la date de leur élection ;

Considérant que les indemnités de fonction sont versées mensuellement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer l'indemnité des Vice-Présidents à 18,34 % de l'indice brut terminal, soit 753,77 € brut mensuel ;
- De préciser que ces indemnités prennent effet à la date de l'élection des Vice-Présidents, soit le 15 avril 2026 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-57

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES - 5.2.1 Délibérations relatives au fonctionnement des assemblées

Vu l'article L5111-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la création d'une Conférence des maires est obligatoire dans les Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de celui-ci comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres ;

Considérant que le bureau de la Communauté de communes Porte du Jura ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres ;

Considérant que la Conférence des maires est présidée par Madame la Présidente de l'EPCI ;

Considérant qu'elle se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative de Madame la Présidente et dans la limite de quatre réunions par an ;

Considérant que Madame la Présidente propose que la Conférence des maires réunisse, en plus des maires et des maires délégués, les Vice-Présidents n'ayant pas la qualité de maire :

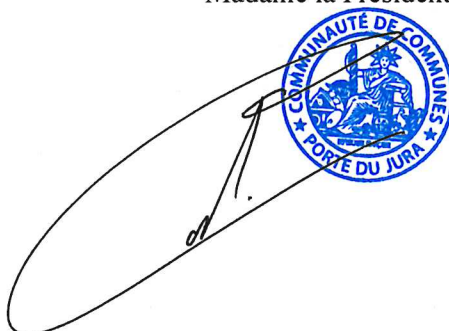
Fonction	Noms et prénoms
Maire d'Augea	EVRARD Denis
Maire d'Augisey	GAUTHIER Christophe
Maire de Balanod	SCHNEIDER Rémi
Maire de Beaufort-Orbagna	BRENIAUX Amandine
Maire de Chevreaux	BROISSIAT Bernard
Maire de Cousance	BRETIN Christian
Maire de Cuisia	PONCELIN Renaud
Maire de Digna	GAY Jean-Christophe

Maire de Gizia	CANET Nicolas
Maire de Graye et Charnay	KRIGER Jérémy
Maire de Les Trois-Châteaux	JOUVENCEAU Romain
Maire de Loisia	PERROD Jean-Luc
Maire de Maynal	BUCHOT Christian
Maire de Montagna-le-Reconduit	BOURGUIGNON Vincent
Maire de Rosay	GUYOT Marcel
Maire de Rotalier	GIROD Claude
Maire de Saint-Amour	VAUCHER Valérie
Maire de Thoissia	GANDILLET Claude
Maire de Val d'Épy	GANNEVAL Michel
Maire de Val-Sonnette	MONNET Brigitte
Maire Véria	BONIN Patrick
Maire délégué de Grusse et Bonnaud	BONNIER Jacques
Maire déléguée de Vercia	MARCHAND Claudine
Maire déléguée de Sainte-Agnès	NICOLET Audrey
Maire délégué de Vincelles	PICARD Vincent
Vice-Président	PILLON Lilian
Vice-Président	KLINGUER Emmanuel
Vice-Président	BOUVIER Cyril
Vice-Président	LAZZARONI Anthony

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer la Conférence des maires de la Communauté de communes Porte du Jura ;
- De fixer la composition de la Conférence des maires telle que proposée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-58

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

ÉLECTION DES MEMBRES À LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) - 5.3.1
Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics ;

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-51 portant sur l'élection de Madame la Présidente de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Considérant l'obligation de saisir une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour toutes les procédures formalisées, sauf en cas d'urgence impérieuse permettant d'attribuer le marché sans réunion préalable de la commission ;

Considérant que, pour tout Établissement Public de Coopération Intercommunale, la CAO comprend, outre la Présidente, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein ;

Considérant que l'élection des membres à voix délibérative s'effectue, en principe, au scrutin secret, de liste à la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que l'assemblée peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De procéder à l'élection à main levée des membres titulaires et suppléants de la CAO ;
- De désigner les membres titulaires et suppléants comme suit :

Titulaires	Suppléants
PONCELIN Renaud	LAZZARONI Anthony
MONNET Brigitte	PICARD Vincent
BONIN Patrick	PILLON Lillian
GAUTHIER Christophe	DESVIGNES Sandy
GUILLEMENEY Delphine	BRETIN Christian

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-59

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L251-1 et suivants relatifs au Comité Social Territorial (CST) ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités sociaux territoriaux ;

Considérant que le CST est l'instance consultative compétente en matière d'organisation des services, de conditions de travail, de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, obligatoire dans les EPCI employant au moins cinquante agents ;

Considérant que cette instance comprend un nombre égal de représentants du personnel et de représentants d'EPCI, soit 3 titulaires et 3 suppléants ;

Considérant que les représentants du personnel sont élus lors des élections professionnelles, tandis que les représentants de l'EPCI doivent être désignés par le Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les membres titulaires et suppléants comme suit :

Titulaires	Suppléants
GAY Jean-Christophe	OVISTE Valérie
PILLON Lillian	EVRARD Denis
GANDILLET Claude	BOURGUIGNON Vincent

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-60

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

PROPOSITION DE COMMISSAIRES À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du CGI ;

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques une liste de 40 contribuables ;

Considérant que les commissaires titulaires et suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base de cette liste, établie par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres ;

Considérant que, outre la Présidente de l'EPCI, la CIID comprendra 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De proposer la liste comme suit :

	Noms Prénoms	Communes		Nom Prénoms	Communes
1	EVRARD Denis	Augea	21	BUCHOT Christian	Maynal
2	GAUTHIER Christophe	Augisey	22	BOURGUIGNON Vincent	Montagna-le-Reconduit
3	BOUVIER Cyril	Balanod	23	GUYOT Marcel	Rosay
4	BRENIAUX Amandine	Beaufort-Orbagna	24	GIROD Claude	Rotalier

5	FAVIER Jean-Paul	Beaufort-Orbagna	25	PILLON Lilian	Saint-Amour
6	GUILLEMENEY Delphine	Beaufort-Orbagna	26	OVISTE Valérie	Saint-Amour
7	BALDERER Patrick	Beaufort-Orbagna	27	GUYON François	Saint-Amour
8	KLINGUER Emmanuel	Beaufort-Orbagna	28	TOURNIER Corinne	Saint-Amour
9	BROISSIAT Bernard	Chevreaux	29	ARBILLAT Quentin	Saint-Amour
10	BRETIN Christian	Cousance	30	MAZZOLA Rachèle	Saint-Amour
11	LAZZARONI Anthony	Cousance	31	DE FARIA Céline	Saint-Amour
12	COLONAZET Nathalie	Cousance	32	TIMONIER Alexandre	Saint-Amour
13	BON Céline	Cousance	33	GANDILLET Claude	Thoissia
14	PONCELIN Renaud	Cuisia	34	GANNEVAL Michel	Val d'Épy
15	GAY Jean-Christophe	Digna	35	MONNET Brigitte	Val-Sonnette
16	CANET Nicolas	Gizia	36	PICARD Vincent	Val-Sonnette
17	KRIGER Jérémy	Graye et Charnay	37	MARCHAND Claudine	Val-Sonnette
18	JOUVENCEAU Romain	Les Trois Châteaux	38	BLANCHOT Xavier	Val-Sonnette
19	DESIGNES Sandy	Les Trois Châteaux	39	BONIN Patrick	Véria
20	PERROD Jean-Luc	Loisia	40	RAYNAUD Michel	Graye et Charnay

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-61

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-5 et L5211-5-1 relatifs à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et la Communauté de communes, notamment lors des modifications de compétences ou de périmètre ;

Considérant que cette évaluation conditionne le calcul des attributions de compensation ;

Considérant que chaque commune membre doit être représentée au sein de la CLECT ;

Considérant que Monsieur le Vice-Président a présenté la liste des représentants proposée par les communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les représentants comme suit :

Communes	Représentants	Communes	Représentants
Augea	EVRARD Denis	Loisia	PERROD Jean-Luc
Augisey	GAUTHIER Christophe	Maynal	BUCHOT Christian
Balanod	SCHNEIDER Rémi	Montagna-le-Reconduit	SIMONIN Carine
Beaufort-Orbagna	BRENIAUX Amandine	Rosay	LE GARGASSON Antonin
Chevreaux	BROISSIAT Bernard	Rotalier	GIROD Claude
Cousance	BRETIN Christian	Saint-Amour	VAUCHER Valérie
Cuisia	PONCELIN Renaud	Thoissia	GANDILLET Claude
Digna	GAY Jean-Christophe	Val d'Épy	GANNEVAL Michel



Gizia	CANET Nicolas
Graye et Charnay	KRIGER Jérémy
Les Trois Châteaux	JOUVENCEAU Romain

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA
DÉLIBÉRATION N°2026-62

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE COMMUNICATION (SIDEK) DU JURA - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'adhésion antérieure de la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) au SIDEK du Jura ;

Vu les statuts du Syndicat mixte D'Énergies, d'Équipements et de e-Communication (SIDEK) du Jura modifiés par l'arrêté Préfectoral du 15 novembre 2021, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant que l'assemblée délibérante de chaque Communauté de communes membre désigne un délégué au Comité Syndical du SIDEK ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative au troisième tour, 1 délégué pour siéger au Comité syndical (article L5211-7 CGCT). Conformément aux dispositions en vigueur, il est précisé que l'assemblée peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De procéder à l'élection à main levée des membres titulaires et suppléants de la CAO ;
- De déclarer élu en qualité de délégué au collège des Communauté de communes du Comité syndical du SIDEK du Jura, Monsieur BUCHOT Christian ;
- De charger Madame la Présidente de transmettre au SIDEK du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l'élu ;
- De charger Madame la Présidente de notifier la présente délibération au SIDEK du Jura.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-63

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS LÉDONIEN - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lédonien ;

Considérant que la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) est membre de ce syndicat et doit, à ce titre, assurer sa représentation au sein du Comité syndical ;

Considérant que la CCPJ dispose de 6 sièges, répartis en 3 titulaires et 3 suppléants et qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ces représentants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les représentants comme suit :

Titulaires	Suppléants
VAUCHER Valérie	KLINGUER Emmanuel
MONNET Brigitte	GUYON François
PICARD Vincent	GUILLEMENEY Delphine

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,





DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA****DÉLIBÉRATION N°2026-64**

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SICTOM) DE LA ZONE DE LONS-LE-SAUNIER - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la zone de Lons-le-Saunier ;

Considérant que la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », est exercée par le SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier pour le compte de la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) qui se substitue à ses communes membres précédemment adhérentes ;

Considérant que la CCPJ demeure compétente pour percevoir, en lieu et place du SICTOM, la redevance due par les usagers en contrepartie du service d'élimination et la valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner les représentants de la CCPJ siégeant au sein du SICTOM ;

Considérant que les statuts du SICTOM prévoient :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 1 000 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 5 000 habitants (Beaufort-Orbagna, Cousance, Saint-Amour et Val-Sonnette) ;

Soit un total de 25 délégués titulaires et 25 délégués suppléants ;

Considérant les délibérations prises par les communes membres de Porte du Jura ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les délégués titulaires et suppléants comme suit :

Communes	Titulaires	Suppléants
Augea	CAMUS Colette	JEANNIN Gérald
Augisey	MAITRE Danièle	MAZIER Maryline
Balanod	MOISSONNIER Danièle	PERROT Clotsinde
Beaufort-Orbagna	BRENIAUX Amandine	BOUGAUD Frédéric
	BUELLET Johan	KLINGUER Emmanuel
Chevreaux	BEAUDART Clémence	DUCLOCHER Christine
Cousance	RIVATTON Xavier	COLONAZET Nathalie
	DAUVERGNE Eliane	LAZZARONI Anthony
Cuisia	DORAPHE Véronique	MARIOTTE Rachel
Digna	EURIN Céline	ARNAUD Stéphane
Gizia	BROISSAND Johannès	DE THOISY Nadine
Graye et Charnay	GRÉA Agnès	DONIER-MEROZ Irmine
Les Trois Châteaux	DESVIGNES Sandy	PERNODET Marc
Loisia	VAUTROT Catherine	RENAUD GROS Brigitte
Maynal	VARENNE Fabien	LÉONARD Sylvain
Montagna-le-Reconduit	BOURGUIGNON Vincent	LE GAL Jérémy
Rosay	LE GARGASSON Antonin	GAMBEY Magali
Rotalier	BUGUET Christophe	BOISSON Anthony
Saint-Amour	OVIESTE Valérie	MICHEL Éric
	TIMONIER Alexandre	COSTE Vincent
Thoissia	MEINEN Léo	JANIN Roland
Val d'Épy	THIRY Marine	ECOCHARD Laurent
Val-Sonnette	PULICE Morgane	HAUBRUGE Christopher
	BAUDET Sophie	ROGER Denis
Véria	BADOT Daniel	VILPINI Guillaume

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-65

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL OPTIONNEL POUR L'AGGLOMÉRATION LÉDONIENNE (SICOPAL) - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-7 et suivants relatifs à la représentation des EPCI au sein des syndicats ;

Vu les statuts du Syndicat InterCommunal Optionnel Pour l'Agglomération Lédonienne (SICOPAL) ;

Considérant que les repas destinés aux établissements scolaires sont préparés au restaurant municipal de Lons-le-Saunier et livrés par le SICOPAL ;

Considérant que la Communauté de communes Porte du Jura est membre de ce syndicat et doit, à ce titre, assurer sa représentation au sein du Comité syndical ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du SICOPAL ;

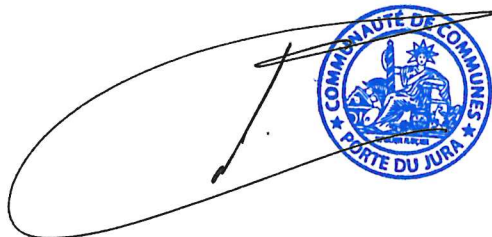
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les délégués comme suit :

Titulaire	Suppléant
LAZZARONI Anthony	BON Céline

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-66

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE LA RIVIÈRE D'AIN AVAL ET AFFLUENTS (SR3A) - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-7 et suivants relatifs à la représentation des EPCI au sein des syndicats mixtes ;

Vu les statuts du Syndicat de Rivières Ain Aval & Affluents (SR3A) ;

Considérant que la Communauté de communes Porte du Jura est membre de ce syndicat et doit, à ce titre, assurer sa représentation au sein du Comité syndical ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au sein du SR3A ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les délégués comme suit :

Titulaire	Suppléant
BONIN Patrick	PERROD Jean-Luc

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-67

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

CRÉATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES PERMANENTES - 5.2.1

Délibérations relatives au fonctionnement des assemblées

Vu l'article L5211-1 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) de créer des commissions pour étudier des questions relevant de ses compétences ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de déterminer la liste des commissions et leurs domaines d'intervention ;

Considérant que chaque Vice-Président exercera la présidence d'une commission en lien avec ses délégations ;

Considérant que les communes membres doivent désigner un titulaire et un suppléant dans chacune des commissions, y compris lorsque l'un de leurs conseillers exerce la fonction de Président de commission ;

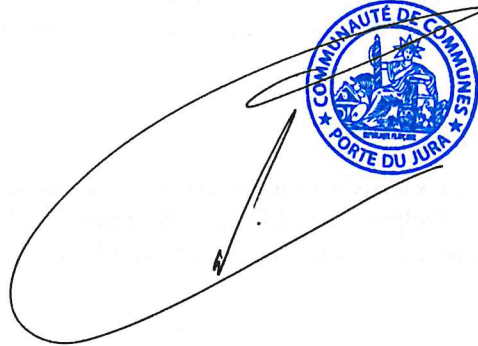
Considérant que les communes devront transmettre leurs désignations à la Communauté de communes Porte du Jura au plus tard le 30 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer les commissions intercommunales permanentes comme suit :
 - Voiries et mobilité ;
 - Assainissement et eau ;
 - Aménagement du territoire, urbanisme, COT, aire d'accueil des gens du voyage ;
 - Ressources humaines et finances ;
 - Social, santé, petite enfance ;
 - Économie, agriculture, sport ;
 - Culture et tourisme ;
 - Enfance, scolaire, périscolaire, extrascolaire ;
 - Environnement, GEMAPI, transition écologique.

- De préciser que chaque commune membre désigne un membre titulaire et un membre suppléant dans chacune des commissions, y compris lorsque l'un de ses conseillers est Président de commission, et transmet ces désignations à la CCPJ avant le 30 mai 2026.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-68

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L313-1 du Code général de la fonction publique ;

Considérant que la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

Considérant que conformément à l'organisation paritaire du CNAS, le Conseil communautaire doit désigner pour les 6 années à venir 1 délégué élu et 1 délégué agent ;

Considérant que le CNAS est une association permettant aux collectivités territoriales d'offrir à leurs agents des prestations et aides relevant de l'action sociale ;

Considérant que les instances du CNAS sont organisées de manière paritaire au niveau local, départemental, régional et national ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner le délégué élu comme suit :

Délégué
PILLON Lillian

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-69

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONUZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA MISSION LOCALE SUD JURA - 5.3.1

Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Considérant que la Mission locale Sud Jura est une association œuvrant en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur les bassins d'emplois de Lons-le-Saunier, Champagnole et du Haut-Jura ;

Considérant que cette structure réunit des acteurs socio-économiques du territoire autour de l'orientation, de l'emploi et de la formation des jeunes ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au sein de cette instance ;

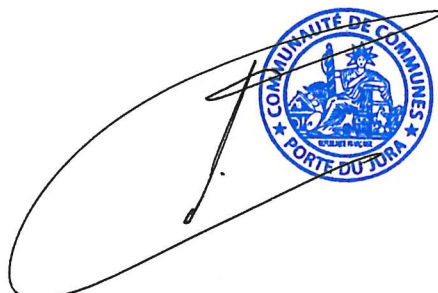
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les représentants comme suit :

Titulaire	Suppléant
KLINGUER Emmanuel	BOURGUIGNON Vincent

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-70

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « CLIMAT-AIR-ÉNERGIE » ET « ÉCONOMIE CIRCULAIRE » - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Considérant que le Contrat d'Objectifs Territorial (COT), conduit en partenariat avec l'ADEME et porté par le Pays Lédonien, accompagne les EPCI dans la mise en œuvre de la transition écologique ;

Considérant que ce contrat, engagé depuis le 1^{er} janvier 2022, vise notamment l'obtention de la labellisation « Territoire engagé pour la Transition Écologique » ;

Considérant que ce dispositif s'appuie sur deux référentiels opérationnels – Climat-Air-Énergie et Économie circulaire – permettant d'évaluer, valoriser et suivre les actions menées par l'EPCI ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de communes de désigner 1 élu référent pour ces deux thématiques afin d'assurer la coordination, le suivi et l'intégration de ces enjeux dans l'ensemble des compétences communautaires ;

Considérant que cet élu référent participera aux réunions du Comité de suivi du COT et sera l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux sur ces sujets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner le référent comme suit :

Référent
PICARD Vincent

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-71

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'AGENCE D'URBANISME DE BESANCON
CENTRE FRANCHE-COMTÉ (AUDAB)** - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu la délibération 2023-92 du 12 juillet 2023 prescrivant l'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB) ;

Vu la décision 2026-4 prescrivant le renouvellement de la convention pluriannuelle et l'adhésion à l'AUDAB ;

Considérant que, par son adhésion à l'AUDAB, la Communauté de communes Porte du Jura est membre du 3^{ème} collège ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 1 représentant appelé à siéger au sein de l'association ;

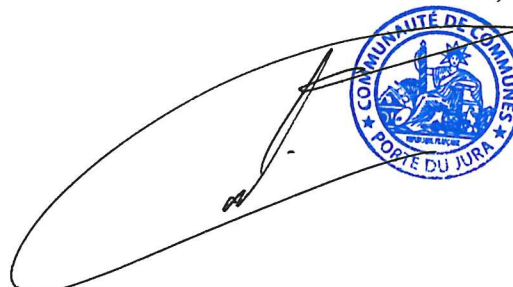
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner le représentant comme suit :

Représentant
PICARD Vincent

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



The image shows a large, stylized signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'PORTE DU JURA' at the bottom, with a central emblem featuring a landscape with a tower and a tree.

DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-72

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MOBILITÉS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu la délibération n°2017-161 relative aux transports scolaires – Adhésion à la SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté ;

Considérant que la Région organise les conditions d'une continuité des activités avec le personnel des régies départementales du Doubs et du Jura pour pérenniser la qualité de service dans ses transports d'enfants en faveur de leur scolarité ;

Considérant que les bénéficiaires des prestations sont nécessairement actionnaires à la SPL ;

Considérant que des élèves utilisent les transports de cette SPL pour se rendre dans les différentes écoles du territoire de la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) ;

Considérant que la CCPJ met en place des accompagnants lors du transport de ces enfants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 1 représentant Mobilités Bourgogne-Franche-Comté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner le représentant comme suit :

Représentant
PONCELIN Renaud

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-73

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SCÈNES DU JURA - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu la délibération n°2018-96 définissant la compétence optionnelle de la Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) dans le domaine culturel ;

Vu la délibération n°2025-67 approuvant la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec les Scènes du Jura pour la période 2025-2028 ;

Considérant que Scènes du Jura sont titulaires du label « Scène nationale » ;

Considérant la détermination des Scènes du Jura de s'inscrire dans une politique d'intérêt général en appui à la création, la diffusion et l'accompagnement de projets artistiques ; de favoriser l'émergence et l'innovation ; de tenir sa place dans le développement local ;

Considérant que le public du bassin lédonien est particulièrement attaché aux liens qu'il a pu nouer avec les artistes et que cette proximité a permis de fidéliser un public faisant confiance à la programmation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 1 représentant Scènes du Jura ;

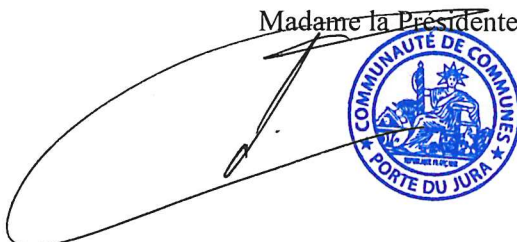
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner le représentant comme suit :

Représentant
CANET Nicolas

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-74

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (EPAGE) SEILLE ET AFFLUENTS - 5.3.1 Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5711-1 et suivants, L5211-5, L5216-5, L5211-61 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L213-12 et R213-49 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

Vu l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée n°2021-525 en date du 13 décembre 2021 délimitant le périmètre d'intervention d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eaux (EPAGE) sur le bassin versant de la Seille ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Vu les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Seille et de ses affluents ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants au sein de l'EPAGE ;

Considérant que l'article 59-II de la loi MAPTAM rend la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) obligatoire pour les l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le bassin versant de la Seille est identifié depuis 2016 dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée comme un secteur prioritaire nécessitant une gouvernance structurée pour atteindre les objectifs du SDAGE ;

Considérant que l'EPAGE Seille et Affluents a été créé en 2022 par transfert de la compétence GEMAPI de ses membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les délégués comme suit :

Titulaires	Suppléants
BONIN Patrick	EVRARD Denis
BRETIN Christian	BOURGUIGNON Vincent

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-75

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONOZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE DES DÉCHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT (ASCOMADE) - 5.3.1

Délibérations relatives à la désignation des représentants de la collectivité dans divers organismes

Considérant que la Communauté de communes du Jura adhère à l'Association des Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) dans le domaine de l'assainissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 1 représentant titulaire parmi les conseillers communautaires, ainsi qu'éventuellement un représentant suppléant au sein de l'ASCOMADE ;

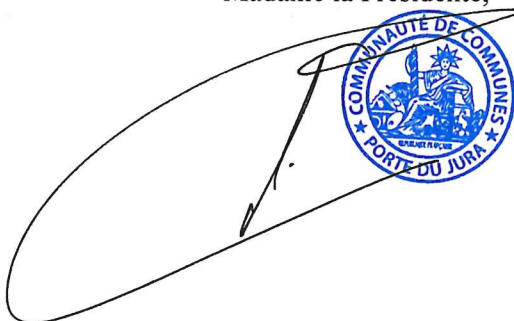
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De désigner les représentants comme suit :

Titulaire	Suppléant
PERROD Jean-Luc	OVISTE Valérie

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,



DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉLIBÉRATION N°2026-76

Préambule : Madame la Présidente accueille les Conseillers communautaires présents.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, à la salle des fêtes de Balanod, s'est réuni le Conseil communautaire de la Communauté de communes Porte du Jura, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente Madame VAUCHER Valérie le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 34

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 39

Étaient présents : EVRARD Denis, GAUTHIER Christophe, BOUVIER Cyril, BRENIAUX Amandine, GUILLEMENEY Delphine, KLINGUER Emmanuel, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, LAZZARONI Anthony, BON Céline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, CANET Nicolas, KRIGER Jérémy, JOUVENCEAU Romain, DESVIGNES Sandy, PERROD Jean-Luc, BOURGUIGNON Vincent, LE GARGASSON Antonin, GIROD Claude, VAUCHER Valérie, PILLON Lillian, OVISTE Valérie, GUYON François, TOURNIER Corinne, ARBILLAT Quentin, MAZZOLA Rachèle, TIMONIER Alexandre, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, PICARD Vincent, MARCHAND Claudine, BONIN Patrick.

Étaient absents excusés : BALDERER Patrick (donne pouvoir à BRENIAUX Amandine), COLONAZET Nathalie (donne pouvoir à LAZZARONI Anthony), BUCHOT Christian (donne pouvoir à Michel GANNEVAL), GUYOT Marcel, DE FARIA Céline (donne pouvoir à OVISTE Valérie), BLANCHOT Xavier (donne pouvoir à PICARD Vincent).

Était absent : FAVIER Jean-Paul.

TARIFICATION DES SÉJOURS ET DES STAGES DES STRUCTURES ENFANCE POUR L'ÉTÉ 2026 - 7.1.1 –Délibérations (DOB, approbation du compte de gestion, affectation des résultats...) ; tarifs des services publics ; régie...

Vu la délibération 2020-7 du 29 janvier 2020 relative à la modification de la régie de recettes et d'avances des accueils de loisirs ;

Vu les délibérations 2021-98, 2022-99 et 2023-93 relatives au règlement intérieur des accueils de loisirs et ses modifications ;

Considérant les séjours et stages proposés par les accueils de loisirs et le secteur jeunes pour les vacances d'été 2026 ;

Considérant que ces séjours et stages sont ouverts à tous les enfants du territoire de la Communauté de communes Porte du Jura ;

Considérant que, conformément aux règles définies par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par la Trésorerie, les tarifs des séjours doivent être validés par le Conseil communautaire ;

Considérant que la programmation estivale présentée par Monsieur le Vice-Président :

❖ **Séjour à Paris du 6 au 10 juillet 2026 - 24 places de 11 à 17 ans (Secteur Jeunes)**

Séjour culturel : musée Grévin, Tour Eiffel, Jardin d'Acclimatation, Bateaux-Mouches.

Hébergement sous tente, en camping.

La participation financière des familles est composée comme suit :

- Une part fixe de 300 € par enfant inscrit ;
- Une part variable correspondant à 5 journées d'accueil de loisirs (10 h/jour), calculée selon les revenus des familles, soit entre 11 € et 94 €.

Soit un coût total pour les familles entre 311 € et 394 € selon le quotient familial.

❖ **Séjour à Grange du Pin du 6 au 10 juillet 2026 - 15 places de 6 ans à 9 ans (AL Saint-Amour)**

Séjour sportif et culturel : accrobranche, château de Treffort, musée du Revermont et Les Grottes du Cerdon.
Hébergement sous tente, en camping.

La participation financière des familles est composée comme suit :

- Une part fixe de 150 € par enfant inscrit ;
- Une part variable correspondant à 5 journées d'accueil de loisirs (10 h/jour), calculée selon les revenus des familles, soit entre 11 € et 94 €.

Soit un coût total pour les familles entre 161 € et 244 € selon le quotient familial.

❖ **Séjour à Serre-Ponçon du 13 au 17 juillet 2026 - 15 places de 8 à 12 ans (AL Beaufort-Orbagna)**

Séjour sportif : accrobranche, canoë, bivouac, randonnée et muséoscope.

Hébergement en dur.

La participation financière des familles est composée comme suit :

- Une part fixe de 250 € par enfant inscrit ;
- Une part variable correspondant à 5 journées d'accueil de loisirs (10 h/jour), calculée selon les revenus des familles, soit entre 11 € et 94 €.

Soit un coût total pour les familles entre 261 € et 344 € selon le quotient familial.

❖ **Séjour itinérant à Vouglans du 20 au 24 juillet 2026 - 16 places de 7 à 12 ans (AL Cousance)**

Séjour découverte de la nature en variant les modes de déplacement. Les enfants marchent tous les jours ou utilisent un autre moyen de locomotion : canoë-kayak et randonnée avec ânes.

Hébergement en camping.

La participation financière des familles est composée comme suit :

- Une part fixe de 140 € par enfant inscrit ;
- Une part variable correspondant à 5 journées d'accueil de loisirs (10 h/jour), calculée selon les revenus des familles, soit entre 11 € et 94 €.

Soit un coût total pour les familles entre 151 € et 234 € selon le quotient familial.

❖ **Séjour au Grau-du-Roi du 20 au 24 juillet 2026 - 15 places de 6 à 11 ans (AL Val-Sonnette)**

Séjour découverte : balade et baignade en bord de mer, VTT, activités nautiques, padel, canoë, visite de l'aquarium.

Hébergement en camping.

La participation financière des familles est composée comme suit :

- Une part fixe de 250 € par enfant inscrit ;
- Une part variable correspondant à 5 journées d'accueil de loisirs (10 h/jour), calculée selon les revenus des familles, soit entre 11 € et 94 €.

Soit un coût total pour les familles entre 261 € et 344 € selon le quotient familial.

❖ **Mini-camp à Grange du Pin du 6 au 8 juillet 2026 - 15 places de 4 à 5 ans (AL Beaufort-Orbagna)**

Activités : accrobranche et château de Treffort.

Hébergement en camping.

La participation financière des familles est composée comme suit :

- Une part fixe de 80 € par enfant inscrit ;
- Une part variable correspondant à 3 journées d'accueil de loisirs (10 h/jour), calculée selon les revenus des familles, soit entre 6 € et 57 €.

Soit un coût total pour les familles entre 86 € et 137 € selon le quotient familial.

❖ **Mini-camp AL Saint-Amour du 15 au 17 juillet 2026 - 15 places de 4 à 5 ans (AL Saint-Amour)**

Activités : Les Animaux des Petits Bois, poney à La Loge et natation.

Hébergement sous tente sur la pelouse de l'accueil de loisirs.

La participation financière des familles est composée comme suit :

- Une part fixe de 75 € par enfant inscrit ;
- Une part variable correspondant à 3 journées d'accueil de loisirs (10 h/jour), calculée selon les revenus des familles, soit entre 6 € et 57 €.

Soit un coût total pour les familles entre 81 € et 132 € selon le quotient familial.

Rappel : La Communauté de communes Porte du Jura (CCPJ) collectivité prendra à sa charge 50 € maximum par séjour ou 30 € par mini camp (par enfant).

La CAF participe également au financement des heures d'accueil réalisées (environ 5 € par jour et par enfant) pour tous les enfants qui partent en séjour (somme déjà déduite du prix du séjour, c'est la CCPJ qui perçoit cette aide).

Pour les familles ayant des revenus inférieurs à 700 € par mois, les allocataires de bons VACAF bénéficieront d'une participation individuelle supplémentaire versée par la CAF à la CCPJ, qui sera déduite au moment de la facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité :

- De fixer la tarification des séjours et des stages des structures enfance pour l'été 2026 telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente,

